

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION
DOSSIER R-3879-2014 (Phase 1)

SOUSCRIT PAR

Me André Turmel
200 Place Victoria
Montréal, Québec
44^e étage.

(ci-après « Soussigné(e) »)

- ATTENDU QUE** le 28 mai 2014, la Société en commandite Gaz Métro (ci-après désignée « Gaz Métro ») a informé par lettre les participants à la séance de travail du 3 juin 2014 relative au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (« SPEDE ») qu'elle entendait tenir à cette occasion un huis clos afin de discuter de sa stratégie de couverture des émissions de gaz à effet de serre devant être mise en place en prévision de sa participation au SPEDE (« Huis clos »);
- ATTENDU QUE** dans sa lettre du 28 mai 2014, Gaz Métro a requis des participants qui désirent assister au Huis clos qu'ils souscrivent à un engagement de confidentialité et de non-divulgence;
- ATTENDU QUE** le 3 juin 2014, le/la Soussigné(e) a indiqué qu'il désirait souscrire à un engagement de confidentialité et de non divulgation afin de pouvoir assister au Huis clos;
- ATTENDU QUE** Gaz Métro consent à ce que le/la Soussigné(e) participe au Huis clos, sous réserve du respect intégral des conditions énoncées au présent engagement de confidentialité et de non-divulgence (ci-après désigné « Engagement »);
- ATTENDU QUE** le/la Soussigné(e) accepte d'assister au Huis clos, sous réserve du respect intégral des conditions énoncées aux présentes;

LE/LA SOUSSIGNÉE CONVIENT DE CE QUI SUIT :

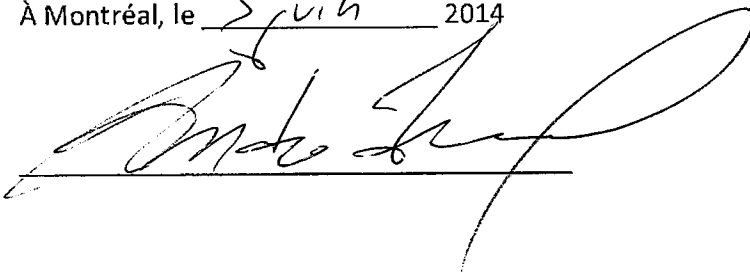
1. Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. Le/la Soussigné(e) ne pourra utiliser, faire référence, divulguer ou autrement communiquer les informations discutées ou dévoilées dans le cadre du Huis clos. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le/la Soussignée s'engage à ne pas divulguer, dans le cadre du dossier R-3879-2014 (phase 1), par le biais de sa preuve écrite, sa correspondance, ses représentations verbales ou écrites, les informations discutées dans le cadre du Huis clos;
3. Sans limiter la généralité de ce qui précède, considérant la nature des informations qui seront discutées ou dévoilées dans le cadre du Huis clos, le/la Soussigné(e) déclare par la présente qu'il ne procédera à l'acquisition d'aucun droit d'émission, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, dans le cadre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec;
4. Le/la Soussigné(e) s'engage à préserver intégralement la confidentialité des informations discutées ou dévoilées dans le cadre du Huis clos, et ce, sans que celles-ci ne puissent être rendus publiques ou communiquées à qui que ce soit, y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, son client mandataire, mandant ou employeur, présent ou futur;
5. La participation au Huis clos se fera à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, à Montréal, selon les conditions suivantes, que le/la Soussigné(e) s'engage à respecter intégralement :
 - a) Ne pas reproduire, de quelque que manière que ce soit, les informations discutées ou dévoilées lors du Huis clos,
 - b) La prise de notes sera cependant autorisée lors du Huis clos dans la mesure où celles-ci demeurent, en tout temps, sous le contrôle exclusif du/de la Soussigné(e). Ces notes ne pourront être consultées que par le/la Soussigné(e) et devront être détruites dès que la décision finale de la Régie dans le dossier R-3879-2014 (phase 1) aura été rendue,
 - c) Aucun magnétophone, dictaphone, téléphone cellulaire ou tout autre appareil de même nature ne sera autorisé lors du Huis clos;
6. Les successeurs et ayants droit du/de la Soussigné(e) sont liés et tenus de respecter le présent Engagement;
7. Le/la Soussigné(e) comprend que Gaz Métro se réserve le droit d'entreprendre, sans avis ni délai, tout recours, de quelque nature que ce soit, notamment par voie d'injonction, visant à obtenir la cessation de toute violation du présent Engagement et/ou obtenir une réparation immédiate en relation avec une telle violation;

8. Le présent Engagement prend effet à la date de sa signature et demeurera en vigueur pour une durée indéterminée, sous réserve d'une levée partielle ou totale d'un tel Engagement consentie par Gaz Métro.

EN FOI DE QUOI, LE/LA SOUSSIGNÉ(E) A SIGNÉ LE PRÉSENT ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON DIVULGATION

À Montréal, le 3 juin 2014

A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is stylized and appears to be 'M. J. J.' or similar, with a large loop at the end.

